



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 27 octobre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAILIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 6.1, 6.2, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h50.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 6.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.2)

Etaient absents : M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2016/003378

Rapport n°7.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage à l'association AMUSO

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Soutien et animation du réseau enseignement musical »	Montant prévu au BP 2016 : 250 000 € Montant de l'opération : 5000 €

Résumé :

Les ateliers musicaux de Saint-Ferjeux, Velotte, Montrapon à Besançon et l'atelier musical de l'association LASCAR d'Avanne-Aveney se sont rapprochés dans l'optique de proposer à la rentrée de septembre 2016 une offre d'enseignement commune et de se positionner en tant que nouvelle école de musique structurante sur le territoire. 320 élèves sont concernés par ce rapprochement.

Les quatre associations porteuses du projet sollicitent auprès du Grand Besançon une aide au lancement de l'activité.

Il est proposé que le Grand Besançon accorde cette aide au démarrage, de manière exceptionnelle, sur l'exercice 2016 sur l'enveloppe restante du fonds d'aide aux écoles de musique pour un montant de 5 000 €, sans que cela présuppose l'engagement du Grand Besançon dans le financement à venir de cette association.

Le Grand Besançon incite les écoles de musique associatives à se structurer selon le principe arrêté par délibération du 14 février 2013 relative à l'évolution du fonds d'aide aux écoles de musique et précisant la définition d'une école de musique structurante, ainsi que le soutien financier apporté par le Grand Besançon.

Suite aux démarches des communes du secteur sud-ouest et aux discussions entre associations, les ateliers musicaux de Saint-Ferjeux, Velotte, Montrapon, et l'association LASCAR ont informé le Grand Besançon à l'automne dernier, de leur engagement dans une démarche de rapprochement des quatre ateliers musicaux.

I. Présentation du projet de regroupement des ateliers musicaux

Les ateliers musicaux de Saint-Ferjeux, de Velotte et de Montrapon situés sur Besançon ont une offre d'enseignement proche en termes de pédagogie, complémentaire au regard des instruments enseignés et des pratiques collectives proposées. Fédérés au sein de la fédération des ateliers musicaux, des habitudes de coopération se développent. Leur financement est assuré par le Département, la Ville de Besançon et le Grand Besançon, et par les frais de scolarité.

LASCAR, association multi-activités, est située sur Avanne-Aveney et Rancenay et propose une offre d'enseignement proche des ateliers musicaux. Leur financement est assuré par le Département, la commune d'Avanne-Aveney, le Grand Besançon et par les frais de scolarité.

Comptant 320 élèves environ, le rapprochement des quatre ateliers vise à proposer une offre d'enseignement plus souple en termes organisationnels pour les adhérents. L'objectif est aussi de favoriser une véritable dynamique d'école grâce à l'embauche d'un coordinateur et le développement des pratiques collectives. Tout en gardant les lieux d'enseignement actuels sur les quatre sites, les porteurs de projet bénévoles souhaitent proposer via ce rapprochement, un projet associatif répondant aux besoins de proximité, et proposant une ouverture vers la musique d'ensemble.

Des rencontres avec la commune d'Avanne-Aveney, la Ville de Besançon, le Département et le Grand Besançon ont permis de construire le projet, visant en termes de calendrier la mise en place de cette école à la rentrée de septembre 2016. Pour concrétiser ce projet, les ateliers ont embauché un coordinateur et fait appel à des experts juridiques et comptables, extérieurs.

Les quatre associations porteuses du projet sollicitent le Grand Besançon pour une aide au lancement de l'école à hauteur de 10 000 € couvrant le coût global d'embauche du coordinateur à mi-temps sur deux mois puis à temps plein sur les deux mois suivants.

II. Proposition de soutien financier exceptionnel au démarrage de cette nouvelle école de musique structurante en devenir

Dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique modifié par délibération le 14 février 2013, le Grand Besançon accompagne les écoles de musique qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de structuration de leur territoire et apporte un soutien financier supplémentaire à ces écoles encadré par ce fonds d'aide.

Au regard de son projet et de son mode de financement, l'école vise à remplir les critères d'éligibilité des écoles de musique structurante.

Le projet d'école de musique structurante des ateliers musicaux a été suivi et accompagné techniquement par le service Culture Tourisme Sports. Les associations porteuses du projet sont actuellement soutenues en tant qu'écoles de musique locales.

Les quatre associations porteuses du projet sollicitent le Grand Besançon pour une aide au lancement de l'école à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de développement d'une offre d'enseignement musical structurée sur le territoire de Besançon et Avanne-Aveney et de l'antécédent relatif à l'aide au démarrage de 5 000 € accordée à l'Ecole de musique du Plateau, il est proposé à titre exceptionnel d'accorder une aide au démarrage de 5 000 € à l'association support de la future école de musique structurante sur l'exercice 2016. Cette aide sera prélevée sur l'enveloppe restante du fonds d'aide aux écoles de musique 2016, sous réserve que :

- les statuts de l'association nouvellement créée soient adressés au Grand Besançon, ainsi que la composition du conseil d'administration,
- l'association intègre le logo du Grand Besançon sur ses outils de communication,
- le dossier de demande de subvention 2017 soit déposé dans les délais prévus par le règlement du fonds d'aide « école de musique »,
- l'implication des communes concernées dans le financement de l'association soit effective se traduisant notamment par délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, l'abstention, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide exceptionnelle au lancement de l'école de musique AMUSO à hauteur de 5 000 € sur l'exercice 2016, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Reçu le 15 NOV. 2016

Le Président



Contrôle de légalité